

## **Conseil Municipal d'Avançon**

### **Compte rendu de la séance du 22 Juillet 2011**

**Président :** Mr Laurent NICOLAS

**Secrétaire de séance :** Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)

**Étaient présent(e)s :** Mme Nathalie GIAIME

Mrs Thierry BOREL, Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Michel MAUREL (a quitté le conseil municipal à 21h15), Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS.

**Étaient absent(e)s :** Mmes Nancy GARAGNON, Carole TASSET procuration à Mr BOREL, Mr Joseph LESBROS

Mme Céline MARCHAND présente dans la salle.  
La séance est ouverte à 20h10.

Approbation du Compte rendu de la séance du 20 Juin 2011 à l'unanimité.

#### **1- Cartographie des risques majeurs / Demande zone constructible à Pra Ramoura**

Un courrier du Maire à la DDT, en charge de l'établissement de la nouvelle carte communale, demande une réévaluation des zones à risques majeurs (niveau 3), donc non constructibles, notamment au niveau du village, lotissement de l'Isle, montée de Notre Dame du Laus.

Mr T. Borel souhaiterait que dans le même temps soit étudié l'ouverture de nouvelle zone constructible, puisque des terrains anciennement constructibles sont situés sur des zones à risque majeur, si ce risque est confirmé. Mr L. Nicolas répond qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir de nouvelles zones constructibles : les terrains constructibles actuellement non bâtis, en dehors des zones définies récemment comme à risque majeur, sont suffisants pour permettre d'atteindre l'objectif de population fixé.

Un courrier de Mr Patrick Jullien demande le passage en zone constructible de la parcelle n°1160 située au quartier de l'Isle, en bordure du chemin de Lauze, dans le cadre de la révision de la carte communale. Ce terrain anciennement communal lui avait été donné au début des années 90, en échange d'un terrain situé derrière l'ancienne mairie. Ce terrain est passé en zone non constructible lors de la carte communale établie en 2001. Cette parcelle est desservie par un chemin, facilement viabilisable.

Mr L. Nicolas propose la création d'une zone d'activité au niveau de cette parcelle et de parcelles communales voisines. Mais cela permettrait la construction d'un bâtiment à usage professionnel, éventuellement accompagné de locaux d'habitation, et non une résidence principale. Si le passage en zone constructible est impossible, que faire. Mr Nicolas pense que la mairie est redevable d'un terrain constructible, suite à l'échange ; si la parcelle 1160 ne peut devenir constructible, il propose d'échanger cette parcelle contre une parcelle constructible, au lotissement.

Mr Maurel pense que cela risque de créer un précédent, ce terrain est resté constructible jusqu'en 2001.

Mr Nicolas souhaite la création d'une zone d'activité de 4 à 5 entreprises maximum. Mme Giaime craint des nuisances pour les résidents du lotissement, et souhaite recueillir leurs avis. Une zone d'activité au niveau de la déchetterie semblerait préférable.

Il paraît nécessaire de se renseigner sur le bénéfice fiscal actuel apporté par l'installation d'entreprises, après la suppression de la taxe professionnelle.

Le projet d'une zone d'activité sera rediscuté en conseil municipal à la rentrée.

Un courrier de réponse sera adressé à Mr Jullien, lui signifiant que le conseil municipal a pris en compte sa demande.

## **2- Coupe affouagère**

L'Office Nationale des Forêts (ONF) a procédé au marquage de 64 lots de bois de coupe (au niveau de la cabane des chasseurs, piste forestière de la Croix des Prés), pour 8 groupes de 8 personnes. La quantité de bois est évaluée à 541 m<sup>3</sup>. soit 720 stères, soit 11.25 stères/personnes environ.

L'ONF propose l'abattage et la coupe en 240 cm de long, et mise à disposition en bordure de route, pour un montant de 15 000 € HT, soit 247 € pour les 11.25 stères, soit 22 €/stères, sans aucun revenu pour la commune. Mr Borel souligne le risque de pillage. Ceci éviterait que des arbres non coupés, pour des problèmes d'accessibilité, persistent sur la parcelle, et ne permettent pas la plantation d'essences jeunes, comme cela s'est passé pour la précédente coupe affouagère de 2006.

Un débat est mené sur l'intérêt de recourir à ce procédé, ou de proposer des lots non coupés à 60 €, accessibles uniquement à des personnes très équipées (tracteur, remorque, treuil...). Il n'est pas certain de trouver les 64 acquéreurs pour 247 € le lot.

**Vote à l'unanimité (7/7) en faveur de la vente de lot de bois sur pied, pour un montant de 60 €.**

La publication de la mise à disposition des lots va être rapide, pour des inscriptions avant le 1<sup>er</sup> septembre. Le bois devra être impérativement coupé avant le 31/12/2012.

## **3- Choix entreprise réfection des chemins ruraux**

3 réponses à l'appel d'offre concernant la réfection du chemin des Frâches.

- COLAS 37 446.76 € TTC
- AMCV 35 024,86 € TTC
- PEYRON 33 287.07 € TTC

Ces propositions ont été étudiées par la commission des travaux qui propose de retenir l'entreprise Peyron.

**Vote pour l'entreprise PEYRON à l'unanimité (7/7).**

Les travaux sont envisagés début septembre 2011.

## **4- Dossier consultation entreprises maîtrise d'œuvre eau/assainissement du Village**

Le Conseil Général a fait parvenir le cahier des charges concernant cet appel d'offre, mission d'avant projet, projet, suivi du chantier et réception des travaux ; les critères de jugement des propositions, ainsi qu'une liste d'entreprises

Ces travaux sont évalués à 600 000 €, les entreprises devront proposer un taux de rémunération.

Les appels d'offres seront envoyés aux 6 entreprises du département.

**Vote à l'unanimité (7/7) pour l'acceptation du cahier des charges et le lancement de la procédure d'appel d'offre pour le choix du maître d'œuvre.**

## **5- Choix entreprise mission diagnostic assainissement non collectif**

Plusieurs entreprises ont été contactées pour l'obtention de devis concernant le diagnostic de dispositifs d'assainissement non collectif : visite sur place, observation du

fonctionnement, respect des normes, évaluation des risques, travaux à réaliser, rapport de visite.

Un contrôle (obligatoire, la commune en est missionnée) est à réaliser dans le cadre de la vente d'une maison au lotissement de l'Isle.

Deux sociétés ont répondu :

- THETYS (Chateauroux-les-Alpes) pour un montant de 300 € HT /expertise.
- GEI (Géodésie et infographie/ La Bâtie Neuve) pour 120 € HT /expertise.

**Vote à l'unanimité (7/7) pour la société GEI.**

### Questions diverses

#### **6.1 Participation aux frais de Cantine école de la Bâtie Neuve**

Ce point est abordé entre les points 2 et 3, pour libérer plus rapidement Mme Marchand, assistant au conseil municipal en qualité de représentante des parents d'élèves des 21 enfants scolarisés à la Bâtie Neuve.

Un courrier, signé de certains parents d'élèves est lu en séance. Les enfants sont scolarisés à la Bâtie-

Neuve car ne bénéficient pas du ramassage scolaire. Les parents souhaiteraient un retour à l'aide financière des années précédentes, soit 2,34 €/repas au lieu des 1.64 €/repas actuel.

Il est proposé d'accorder cette aide de **2,34 €/repas, éventuellement augmentée de la même augmentation du prix des repas à Valsertres pour l'année 2011/2012**, assumée par la commune.

**Vote à l'unanimité (7/7)**

#### **6.2 Peinture intérieure de l'église**

Réponses concernant les subventions pour ces travaux d'un montant de 21 767.20 € TTC.

Subvention du conseil général de 3 640 €

Subvention du conseil régional de 5 460 €

Et remboursement de la TVA à 19.6%.

**Vote à l'unanimité (7/7) pour le lancement des travaux.**

#### **6.3 Projet de goudronnage**

Monsieur le Conseiller Général BONNAFFOUX J propose à Avançon un Reliquat de subvention d'un montant de 6 500 €

(pour 13 000 € de travaux) pour des travaux de goudronnage.

En 2009, un devis de 15 000 € concernait le goudronnage du chemin des James, non fait. Il est proposé de reprendre la procédure, avec l'établissement de devis actualisé.

**Vote à l'unanimité (7/7).**

#### **6.4 Goudronnage Chemin raccourci de Rouillère**

Les dernières pluies très abondantes sont à l'origine d'un ravinement très important de ce chemin,

qui a fait l'objet de travaux récents pour la viabilisation de terrains constructibles. Il devient donc impératif de goudronner cette voie communale.

Un devis a été établi par la société COLAS, d'un montant de 3 827.50€ HT : goudronnage (100 m<sup>2</sup>), curage du fossé en aval, U métallique pour collection des eaux pluviales...

**Vote à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux (7/7).**

Ces travaux pourraient débiter rapidement.

Mr le Maire a été interpellé sur la présence peu importante sur les différents chantiers de l'adjoint aux travaux.

**6.4 Demande de dérogation scolaire**

Des personnes (famille ROCHAT/ROUAULT) exerçant la profession de vétérinaires à Chorges

(travail en couple) ont 2 enfants scolarisés à Chorges en 2010/2011, en résidence principale à Avançon (Chaussenoire) depuis décembre 2010 ils demandent une dérogation scolaire afin qu'ils restent scolarisés à Chorges.

Comme ces enfants étaient scolarisés à Chorges en 2010/2011, il est proposé d'attribuer une dérogation scolaire.

**Vote à l'unanimité pour l'attribution de cette dérogation (7/7).**

**6.5 Règlement de l'eau à modifier**

Le règlement de l'eau n'a pas été modifié depuis 1998.

Une réunion est organisée le 08/08/2011 à 20h en vue de la révision de ce règlement, en présence des membres de la commission eau assainissement incendie.

A la prochaine facturation plusieurs abonnements seront comptabilisés en cas de logements multiples dans un même bâtiment, même avec un seul compteur.

**6.6 Demande pour stockage de Ballast**

Le Société FESTA demande l'autorisation de stocker provisoirement 2000 m<sup>3</sup> de ballast, au niveau du parking, en bordure de départementale, la Plaine.

**L'autorisation est accordée à l'unanimité (7/7)**

**6.7 Prolifération de chats à Chaussenoire**

Courrier de Mr Dupetit faisant état de la prolifération de chats errants, sauvages (au moins 30) à

Chaussenoire, occasionnant de multiples nuisances, notamment par leurs déjections.

Il a été fait appel à SPA Sud Alpine qui propose la capture puis la stérilisation des animaux, puis la remise en place. Une aide financière de la Fondation Brigitte Bardot serait possible, avec un coût final pour la commune d'environ 500 €

**Vote à l'unanimité (7/7) pour demander une aide à la SPA Sud Alpine et aide financière de l'association Brigitte Bardot.**

**6.7 Divers**

Mme Nancy Garagnon signale le bon travail de Mr Olivier concernant débroussaillage des voies communales à Chaussenoire.

Mme Nancy Garagnon signale de nouveau, à l'occasion des très fortes pluies récentes, le risque de dégâts dus aux eaux pluviales mal drainées, menaçant son habitation et notamment son compteur électrique.

Mr Nicolas sollicite la commission des travaux pour :

- les eaux pluviales, à Chaussenoire
- eaux pluviales en bas du chemin de basse fontaine (Dégradation chemin privé de Monsieur BOREL)
- Problèmes de buses aux Santons
- Curage de divers fossés.

Information : Livraison du tracteur par la société Pellegrin prévue le 20 septembre 2011.

**La séance est levée à 0 h45.**

Ce document est protégé et appartient à la CCIA